

# Supplément

## N°42

### Année 2012 AVRIL-MAI-JUIN

L'actualité trimestrielle  
du Groupe PEACE

## Edito

Il y a tout juste un an j'avais consacré l'édito du N°38 à la campagne médiatique anti-viande mise en place au moment du Salon de l'Agriculture. Cette année encore, à la même époque, une vague médiatique anti-viande fait rage (à lire sur le site web du SNIV-SNCP (\*)). Même la Journée Mondiale de l'eau du 22 mars 2012 a servi de prétexte pour attaquer notre filière. Décidément, qui peut bien vouloir la mort de la filière viande ? Qui s'acharne ainsi ? Il va falloir que la filière viande réagisse est trouve seule la bonne communication car on ne voit aucun soutien venir, et pourtant toutes les informations diffusées sont erronées.

Fort heureusement, la consommation de viande en France reste à peu près stable et la légère érosion de la consommation vient du pouvoir d'achat des consommateurs qui ne suit pas la hausse des prix.

Nos chers politiques actuellement en campagne pour les présidentielles, pourtant prompts à sauter sur tous les sujets, importants ou pas, pertinents ou pas, qui font l'actualité, leur permettant au travers d'une prise de position d'aller à la pêche aux voix, ne bougent pas. Non, aucun des candidats, ni aucun de leurs petits soldats, ne montent au front sur ce thème. Aussi, force est de constater que les voix de tous ceux qui se lèvent tôt le matin, qui travaillent dur, qui payent des cotisations, qui payent des impôts, et qui vivent de cette filière, ne comptent pas.

Alors, c'est peut être le moment de leur dire merci et de s'abstenir d'aller voter (puisque les votes blancs ne sont pas pris en compte) pour des gens qui n'ont aucune considération pour notre filière, nos emplois et donc notre avenir. Personnellement, c'est ce que je ferais pour la première fois de ma vie.

(\*) www.snivsnpc.fr

Lionel LAURENT

## SOMMAIRE

### P.1 Actualités Générales

Edito par Lionel LAURENT  
Actualité filière : sur le fil de l'info  
Séminaire annuel des Responsables  
Ethylotest obligatoire sur la France

### P.2 Actualité Groupe PEACE

Carte d'impôt luxembourgeoise (ISL)  
CIF (TRADEVIA)  
DIF (TRADEVIA)  
Archives administratives : ça déménage  
Gestion du parc auto : trousse 1<sup>er</sup> soins

### P.3 Actualité Groupe PEACE

Séminaire annuel Groupe P.E.A.C.E.  
Bilan du CE TRADEVIA 2011  
CESATEC : à l'heure chinoise  
Carnet blanc / Carnet rose  
Sites production ROECUIR-RENDAC

### P.4 Hygiène & Sécurité

Résultats sécurité T1-2012  
Risque sonore : lecteur MP3  
Risque routier : formation CENTAURE  
Les numéros d'urgence  
Présentations du CHSCT TRADEVIA



## Ethylotest dans chaque voiture

Obligation dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012

>>> à lire en page 2.



## Actualité Filière Viande



### Abattage rituel : fantômes ?

Le ministre de l'Agriculture, M. Bruno Le Maire a tenu jeudi 8 mars 2012 une conférence de presse sur l'abattage rituel.

L'occasion de délivrer une bonne fois pour toutes, l'ensemble des éléments d'information utiles :

- une présentation du décret du 28 décembre 2011 ainsi que des rappels sur les établissements soumis à autorisation ;
- le dossier et la procédure d'autorisation : niveau d'hygiène, matériels, méthodes et équipements requis, qualification du personnel, modes opératoires, contrôles vétérinaires et sanctions.



Le ministre a également fourni les vrais chiffres des abattages rituels en France, soit 26 % des animaux (12 % des gros bovins et 42 % des ovins-caprins) ce qui représente 14 % de la production de viande nationale.

Il a également décidé de diffuser l'intégralité du rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

>>>> Source L'actu SNIV-SNCP N°11 du 16 mars 2012

### Douleurs animales : les comprendre, les limiter

A l'occasion des débats sur l'abattage rituel, l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) diffuse un document faisant le point des connaissances sur les douleurs animales chez les animaux d'élevage. Les Rencontres Animal-Société avaient dressé en 2008 un état des questions posées dans les différents registres des relations entre l'homme et l'animal, ce qui avait conduit à une expertise scientifique collective (ESCo) sur le thème de la douleur animale. L'expertise de l'INRA rapporte l'état des connaissances actuelles sur la douleur chez les animaux d'élevage et définit, à partir d'un corpus bibliographique de 1300 articles scientifiques et de rapports internationaux, « ce que peuvent être des états de douleur et de souffrance chez les animaux ». Elle conduit ainsi à une mise en perspective inédite des composantes biotechniques et sociétales de la question de la douleur animale et des connaissances utiles

pour la réduire. La question de la protection animale contre la souffrance constitue une des toutes premières priorités pour les entreprises de viande en France avec les questions de sécurité sanitaire des viandes et de traçabilité.

Pour le SNIV-SNCP, l'acceptation du bien-fondé de l'élevage et de ses finalités alimentaires n'exclut pas, bien au contraire, d'être positionné à la pointe de l'innovation pour éviter toute souffrance aux animaux.

Le respect de l'animal est une des conditions sine qua non du professionnalisme reconnu dans nos métiers. Respecter l'animal, c'est aussi respecter le consommateur et c'est aussi se respecter soi-même.

>>>> Source L'actu SNIV-SNCP N°11 du 16 mars 2012



Comme chaque année, la Direction du Groupe P.E.A.C.E. a organisé le séminaire annuel regroupant l'ensemble de la Direction et de l'encadrement intermédiaire et de terrain. Ce séminaire s'est déroulé dans de très bonnes conditions sur le site thermal d'Amnéville-les-Thermes (57)

>>> à lire en page 3.





**Beaucoup d'entre vous ne nous ont toujours pas remis leur fiche de retenue d'impôt !**

**RAPPEL :**

Dès réception de la fiche de retenue d'impôt 2012, celle-ci est à remettre sans délai à l'employeur.

Au cas où la fiche de retenue d'impôt n'est pas remise à l'employeur, celui-ci se doit de procéder à la retenue d'impôt d'après les dispositions tarifaires les plus onéreuses, à savoir 30% du salaire.

Pour obtenir cette fiche de retenue d'impôt, une demande de renouvellement est à adresser chaque année à l'Administration des contributions Directes par le biais du formulaire « demande en établissement d'une fiche de retenue pour non-résidents ». Vous devez compléter le formulaire et y annexer les justificatifs nécessaires.

Si vous n'êtes pas encore en possession de votre fiche de retenue d'impôt et que vous désirez un formulaire de « demande en établissement d'une fiche de retenue pour non-résidents », n'hésitez pas à contacter les services administratifs.

## DIF TRADEVIA

Droit Individuel à la Formation



Le Droit Individuel à la Formation (DIF) permet au salarié d'acquérir un crédit d'heures de formation. Il peut ensuite l'utiliser par exemple, en accord avec son entreprise, pour développer ses compétences, réaliser un bilan de compétences ou entreprendre une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

**Pourquoi utiliser son DIF ?**

Pour développer ses compétences grâce à une action de formation limitée à 120 heures maximum.

Pour faire le point sur ses aptitudes et motivations par le biais d'un bilan de compétences. Pour faire reconnaître ses compétences ou obtenir une certification par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

**Qui est concerné ?**

Tous les salariés bénéficient du droit individuel à la formation :

- Les salariés en CDI peuvent utiliser leur crédit d'heures de formation dès qu'ils comptent un an d'ancienneté dans l'entreprise,
- Les salariés en CDD doivent justifier de 4 mois de travail au cours des 12 derniers mois, consécutifs ou non, dans une ou plusieurs entreprises.

**Quelle est la durée du DIF ?**

Chaque salarié acquiert un Droit Individuel à la Formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

Pour les salariés à temps partiel ou en CDD, les heures de DIF sont calculées au prorata du temps de travail.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter nos bureaux administratifs au 03.87.64.67.14

## ARCHIVES Administratives Groupe

Ca déménage ...



Vous n'imaginez pas le volume que représente les archives administratives du Groupe !!! En revanche je pense que nos collègues qui ont œuvré pendant plusieurs jours à leur déménagement s'en souviennent !!! Les archives du Groupe ont quitté le local de la banlieue messine pour retrouver de nouveaux locaux tout beaux tout neufs aménagés par Messieurs René BOUR et Marcel EVEN. C'était, nous semble-t-il, la dernière grande



mission confiée à Marcel qui s'en souviendra je pense ... encore merci Marcel. Nous les remercions tous les deux pour leur travail et leur investissement dans cette tâche hors norme et nous remercions également le personnel du Groupe qui est venu leur prêter main forte avec le sourire : Remi, Jordan, Philippe, Laurent, Yvon et Stéphane.

Congé Individuel de Formation



Le Congé Individuel de formation (CIF) est un congé qui permet à toute personne qui travaille de suivre, au cours de sa vie professionnelle, des actions de formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir.

Le salarié peut aussi utiliser le CIF pour préparer et passer un examen.

Le CIF est à l'initiative du salarié et s'effectue indépendamment des actions de formation

prévues par le plan de formation de l'entreprise.

**Qui est concerné ?**

Les salariés du secteur privé en CDI justifiant d'une activité professionnelle de 2 ans (consécutifs ou non), dont une année dans l'entreprise actuelle.

**Quelle est la durée du CIF ?**

La prise en charge du CIF est d'une année maximum pour les formations à temps complet ou de 1200 heures pour les formations à temps partiel.

La durée minimale d'un CIF est de 30 heures, néanmoins le CIF a pour vocation de permettre la mise en œuvre de projets nécessitant une formation longue.

La formation peut se dérouler en plusieurs temps, sur une durée de 3 ans maximum.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter nos bureaux administratifs au 03.87.64.67.14

## Gestion parc Auto ALCOOTEST

Trousses de premiers soins

Un décret du 28 février publié au JO de ce jour rend obligatoire, à compter du 1er juillet 2012, la possession d'un éthylotest, non usagé, non périmé, disponible immédiatement, pour tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur (hormis les cyclomoteurs) en France uniquement.



Il se dit qu'il faudrait en avoir au moins deux neufs par véhicule mais cela n'a pas encore été validé par les autorités.

Le défaut de possession d'un éthylotest sera sanctionné à partir du 1er novembre 2012.

Le Service Sécurité Groupe mettra à disposition courant août 2012 une trousse de premiers soins dans chaque véhicule du parc automobile Groupe.

Voici la composition de cette trousse conforme à la norme EN13485/2003 :

Ethylotest NF, gilet de sécurité, torche dynamo, couverture d'urgence argentée, bandage triangulaire, bandages, lingettes alcoolisées, compresses antiseptiques, lingettes nettoyantes, compresses non-tissés, rouleau de sparadrap, pansements, épingles à nourrice, ciseaux plastiques, un stylo, un constat d'assurance amiable et une paire de gants coton à picots.



**RAPPEL :** Pensez à changer vos pneus et à faire remonter pour le 15 avril 2012 au plus tard vos pneumatiques été. Attention toutefois à ne pas vous laissez surprendre par le givre de printemps dû aux gelées tardives notamment en bordure ou en traversée de forêts.

## Séminaire 2012

Direction et Encadrement



Comme chaque année, la Direction du Groupe P.E.A.C.E. a organisé le séminaire annuel regroupant l'ensemble de la Direction et de l'encadrement. Ce séminaire s'est déroulé à Amnéville-les-thermes en Moselle. Lors de ce séminaire M. LAURENT a présenté et commenté les résultats de l'ensemble des sociétés du Groupe pour l'année 2011 et les perspectives et objectifs pour l'année 2012. Il est également intervenu pour représenter à l'ensemble des Responsables le cadre de leurs missions respectives. Le service Sécurité Groupe a également présenté et commenté les bons résultats 2011 en matière de prévention des risques professionnels et en a profité pour fixer les objectifs à atteindre pour cette année 2012 en matière de réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles.

## Bilan Comité d'Entreprise

Bilan financier CE TRADEVIA 2011

TRADEVIA



RECETTES		DEPENSES	
Report 2010	12 223,76	Chèques vacances	13 953,00
Versement annuel œuvres sociales	34 102,53	Chèques rentrée	6 624,00
Rétrocession Intermeat Services	28 480,00	Colis Noël	3 891,60
Rétrocession Intermeat Suisse	399,00	Chèques Noël	23 059,60
Rétrocession Cesatec	348,00	Chèques fête des mères/pères	10 524,00
Participation TRAD ( chq vacances )	7 815,00	Cadeaux CE ( Vestes MEDIADEME)	5 826,52
		Divers (chq retraite + chq CADHOC)	165,00
		Cadeaux naissance	
		Repas CE	44,00
<b>TOTAL</b>	<b>83 368,29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 087,72</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>19 280,57</b>		

## CESATEC Passe à l'heure chinoise

Une délégation

CESATEC

Fort d'une croissance soutenue en 2011, CESATEC veut profiter de cette dynamique pour poursuivre son développement sur des bases solides. A ce titre, un voyage d'affaires a été organisé du 16 au 20 janvier dernier en Chine afin de nouer de nouveaux partenariats commerciaux avec des industriels asiatiques. C'est à Hong-Kong et Shenzhen que trois émissaires (Arnaud SEEMANN, Régis CLAUDEL et Christophe PERINO) ont établi leur camp de base afin de rencontrer plusieurs fabricants d'afficheurs lumineux dynamiques le temps d'une semaine.



Et c'est dans une ambiance de nouvel an chinois que les négociations ont été menées bon train pour revenir les valises pleines de nouveaux produits... et de souvenirs inoubliables. Au-delà de l'excellent accueil, de températures tropicales et d'une cuisine chinoise pleine de surprises, CESATEC a pu établir de solides partenariats industriels afin de distribuer en France plusieurs gammes de produits d'affichage à technologie leds. Il faut savoir que Shenzhen, Hong-Kong et Canton forment une zone urbaine de près de 60 millions d'habitants, l'équivalent de toute la population française. Au milieu de cette gigantesque conurbation, Shenzhen est devenue l'un des principaux centres industriels chinois. La banlieue industrielle de Shenzhen s'étend sur des dizaines de kilomètres et abrite des milliers d'entreprises spécialisées dans toutes les technologies de pointe. Reste à présent à concrétiser ces nouveaux partenariats sur le marché français. Pour ce faire, CESATEC s'est immédiatement attelé à réaliser son catalogue produits 2012/2013, en réservant des places de choix pour ces nouveaux produits à l'avenir prometteur.



## Carnet blanc

Tous nos voeux aux heureux époux

Groupe PEACE

M. Yohan JOURETZ a épousé Emeline le 26 novembre 2011

**Nous présentons tous nos voeux de bonheur aux heureux mariés.**



Groupe PEACE

## Carnet rose



Ilyess AGUIB le 5 décembre 2011

Gaël FERRAND le 15 février 2012

Gladys MOINE-CHADOULI le 23 février 2012

Théo JOISSAINS le 23 février 2012

Milane LAI le 24 février 2012

Nous souhaitons tous nos voeux de bonheur aux heureux parents et la bienvenue à tous les bébés.

Les sites de production :



Notre Client :  
**ROECUIR-RENDAC**  
Denderleuw (B) et Lorentzweil (L)

Denderleuw (B)

Lorentzweil (L)

## Site(s) de production

Responsables de Site :

**Hervé HERICY**  
**Cyril FAUCON (adjoint)**

Effectif moyen :  
**1 à 4 personnes site (L)**  
**15/ 20 pers. site (B)**

Type de production :

**Traitement des cuirs**

Volumes :

**4000 cuirs / hebdo.**

Notre collaborateur Amer (L) ->

Nos collaborateurs (B) :

Lorentzweil (L)



comprendre notre prestation sur : [www.vereenoghe.com](http://www.vereenoghe.com)

# Les Numéros d'URGENCE

Ayez les bons réflexes !

Groupe PEACE

Gagner du temps dans une situation d'urgence, c'est aussi savoir qui appeler selon le type d'accident. Mais c'est aussi transmettre un message complet.

- **Le 15** : quand vous avez besoin de parler ou de voir un médecin
- **Le 18** : quand vous avez besoin de secours
- **Le 17** : quand vous avez besoin de sécuriser la zone (accident de la route par exemple)
- **Le 112** : dans tous les cas
- **Le 115** : SAMU social
- **Le 119** : l'enfance maltraitée
- **Le 3919** : les violences conjugales

Sachez qu'en France, c'est le SAMU (service d'aide médicalisé d'urgence) qui organise les secours. Les pompiers ne partiront pas de la caserne sans un ordre du SAMU (15). Et sachez que les pompiers n'interviendront pas sur un accident de la route si la circulation n'est pas coupée.

Quoi dire ?

- Qui suis-je?
- Est-ce que je suis secouriste?
- Où suis-je?
- Quel type d'accident?
- Combien de victimes?
- Quelles blessures?
- Est-ce que des gestes sont pratiqués?

**Ne pas raccrocher avant qu'on vous le dise!**



## Risque SONORE

Gare aux effets des MP3 sur l'audition

Groupe PEACE

Une nouvelle étude souligne les dangers pour les adolescents d'écouter de la musique trop fort avec leurs iPod et autres baladeurs.

Il existe un risque pour l'oreille dès 80 décibels, or les iPod peuvent aller jusqu'à 130 dB.

Les baladeurs MP3 d'aujourd'hui ont envoyé le Walkman au rayon des antiquités: il est maintenant possible d'écouter de la musique de bonne qualité pendant des heures et à des volumes de son élevés. Souvent trop élevés. Et les spécialistes sont de plus en plus inquiets des conséquences néfastes pour l'audition des adolescents avec l'apparition de plus en plus précoce de baisse sensible de l'audition, que certains appellent même une «épidémie de troubles auditifs».

«Un adolescent sur quatre est à risque d'une perte d'audition résultant directement de ses habitudes d'écoute avec son baladeur, affirme ainsi le Pr Chava Muchnik, au terme de son étude. Près de 289 adolescents, entre 13 et 17 ans, ont participé à cette étude. Ils ont été interrogés sur leurs habitudes d'écoute avec leur iPod ou autre baladeur MP3. Et en particulier sur le niveau sonore et la durée d'utilisation. Dans un deuxième temps, le volume du son des baladeurs a été mesuré chez 74 adolescents dans un environnement calme puis dans un environnement bruyant. Les volumes mesurés ont servi à établir les risques potentiels pour l'audition des adolescents.

Près de 80 % des adolescents participants à l'étude utilisaient leur baladeur très régulièrement, 21 % d'entre eux l'écoutant de 1 à 4 heures, et 8 % s'en servant plus de 4 heures consécutivement.

«Dans 10 ou 20 ans, estime le Pr Muchnik, il sera trop tard et on verra que toute une jeune génération souffre de surdités partielles beaucoup plus tôt qu'attendu en fonction du vieillissement». Elle recommande ainsi que tous les pays adoptent, pour commencer, les normes européennes qui limitent à 100 décibels le volume maximal des iPod et des baladeurs MP3, dont certains, non «bridés», peuvent atteindre près de 130 décibels. Mais 100 dB, cela équivaut déjà au niveau acoustique d'une boîte de nuit. Et l'on sait qu'un risque pour l'oreille est déjà avéré à partir de 80 dB. Les spécialistes recommandent que des campagnes de prévention soient menées pour sensibiliser les enfants et les parents aux dangers de ces décibels.

>>> source www.lefigaro.fr du 13/01/2012



## CHS-CT TRADEVIA

Première réunion et travaux sur l'accord pénibilité.

TRADEVIA

Les nouveaux membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions du Travail (CHS-CT) de la société TRADEVIA se sont réunis le 26 janvier 2012.

A cette occasion chacun a pu se présenter et «vivre» son premier CHSCT pour certains.

La Direction du Groupe et le service QHS les remercient pour leur présence et leur investissement dans notre politique sécurité.

Un grand dossier les attend, l'accord sur la pénibilité.

L'objectif étant, dans le cadre de la loi 2010-1330 du 09 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites, de prendre en compte, de manière autonome, la pénibilité afin d'apporter des solutions de prévention pour les postes où les salariés sont exposés à de

tels facteurs, et de tendre, dans la mesure du possible, vers une approche commune et cohérente de la pénibilité pour toutes les sociétés du groupe.

La Direction du Groupe et le service QHS ont réalisé une première étude afin d'identifier les paramètres de pénibilité en fonction de notre activité.

Ensuite il a été décidé de réaliser une cartographie de chaque site suivant ces facteurs de pénibilité. Cette phase de cartographie débutera courant avril 2012 et sera réalisée par le service QHS Groupe.



## Point Sécurité

Commentaires T1 - 2012

Groupe PEACE



**Tendance : Avis du service Sécurité Groupe**

FELICITATIONS ! Ce premier trimestre est à l'image de l'année 2011. Nous suivons et observons cette même tendance à la baisse de nos statistiques accident du travail au sein des différentes sociétés

du Groupe PE.A.C.E.

Lors de notre séminaire annuel des Responsables organisé les 23 et 24 mars 2012, nous avons pu féliciter et remercier l'ensemble de nos responsables pour les résultats sécurité sur l'année 2011. Nous sommes fiers de ces résultats et nous souhaitons conserver le niveau actuel de sécurité sur nos différents sites de production.

Ce premier trimestre est bon en terme de résultats et les premières visites de site effectuées par le service sécurité tendent à valider le bon niveau d'application de notre politique sécurité.

Lors de ce séminaire nous avons bien insisté sur le fait que les mentalités ont changé, elles ont évolué. A ce jour chacun applique et pilote la politique sécurité par habitude, par automatisme, sans même sans rendre compte. Et c'est bien là qu'un grand pas a été franchi pour notre groupe.

A ces bons résultats s'adjoint également notre compteur des accidents de la route qui affiche toujours ZERO accident depuis le 22 décembre 2010 et nous nous en félicitons !

### Commentaires par société

**TRADEVIA** : Les résultats affichés profitent toujours de la très bonne tendance de la fin d'année 2011. Nous dénombrons un accident sur le site de MADRANGE par glissade.

A ce jour nous ne dénombrons aucun autre accident, notamment sur le site POUJOL sur lequel nous connaissons un surcroît d'activité. La Direction a reçu à plusieurs reprises notre Responsable de Site afin de lui expliquer très clairement sa mission et ce que nous attendions de lui en terme de prévention des risques. Notre Responsable peut compter sur nous pour l'aider à maîtriser la politique

Résultats	Nb
TRADEVIA	1
INT.LUX.	0
INT.SUISSE	1
TOTAL	2

  

Plafond (*)	Nbre
TRADEVIA	3
INT.LUX.	4
INT.SUISSE	0
TOTAL	7

CARAPEACE (\*) 7% des effectifs

### Commentaires par société (suite)

**TRADEVIA (suite)** : sécurité sur son site. Sur ce premier trimestre nous n'avons enregistré aucun accident sur son site et nous tenons à l'en féliciter. Tous nos encouragements.

Nous tenons également à féliciter l'ensemble des Responsables de Site et leurs collaborateurs pour ce bon début d'année et nous espérons que chacun saura maintenir sa vigilance et son investissement au quotidien pour maîtriser les risques professionnels. Nous demandons également à nos Responsables d'être à l'écoute de leur équipe pour prévenir des TMS.

### INTERMEAT Luxembourg :

Epatant ! Les bons résultats sur la société INTERMEAT Services sur ce premier trimestre confirment tous les espoirs que nous avons porté sur cette société faisant suite aux résultats exceptionnels enregistrés en 2011.

La tendance est positive, l'état d'esprit de l'ensemble de nos Responsables en atteste.

Nous leur renouvelons toutes nos félicitations (en ne remercie jamais trop assez) et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts pour afficher ce compteur totalement vierge le plus longtemps possible ... I HAVE A DREAM comme dirait Martin LUTHER KING ... Le nôtre ? Celui de faire un semestre complet sans accident ...voire mieux ... Alors Mesdames et Messieurs faites nous ce plaisir et cet honneur !

### INTERMEAT Suisse :

Nous enregistrons malheureusement déjà un AT sur cette société. Nous avons choisi de fixer comme objectif le ZERO AT, car au vu des effectifs, il serait logique de n'avoir aucun AT, de la même manière que ce que nous demandons aux "petits" sites du Groupe. Espérons que ce compteur reste bloqué sur le chiffre 1 ... Restez sur vos gardes et respectez notre politique sécurité à la lettre.



## Risque routier

Groupe PEACE



Dans le cadre de notre plan d'action prévention des risques 2011-2012 nous avons décidé de concentrer nos efforts sur la prévention du risque routier.

Nous avons renouvelé l'opération les 29 et 30 mars 2012, où un groupe de collaborateurs accompagnés par la Direction M. Christian SCHMIDT et M. Cyril GRAFF, a pu découvrir les différents plateaux d'exercices sur le site CENTAURE à Phalsbourg (57) dans la joie et la bonne humeur, non sans garder le sérieux qui s'imposait lors des différents essais.

Ainsi ont été abordés les points suivants :

- > acquérir les compétences d'une conduite professionnelle,
- > approfondir les connaissances dues aux missions professionnelles,
- > entretenir et perfectionner ses connaissances sur le véhicule,
- > savoir identifier les situations à risques,
- > développer les stratégies prévention efficaces au quotidien,
- > améliorer sa perception de l'environnement.



L'ensemble des participants a apprécié le contenu de ce stage et beaucoup nous ont dit revoir principalement leur distance de sécurité et surtout penser à adapter au mieux leur vitesse en fonction des conditions de circulation et des conditions climatiques.

D'autres sessions de stages seront organisées. Nous étudions la possibilité de réaliser ces formations sur le circuit CFC COLMAR BERG au Luxembourg.